



Site internet qui ne respect pas son reglement que faire ?

Par **daphnee**, le **09/02/2011 à 08:51**

Bonjour,rnrnJe me suis inscrite sur un site de jeu et j'ai gagné un cadeau, mais le webmaster recule toujours la date d'expedition alors que dans le règlement il est écrit ceci " Univers O Kdo ou ses partenaires adresseront aux gagnants leurs prix sous 60 jours à partir de la date de demande ou d' obtention du lot et après vérification de leur identité et du respect des clauses de ce règlement. " "Univers O Kdo s'engage à expédier, le(s) lot(s) dans un délai maximum de 60 jours à compter la date de commande."rnrnBien évidemment cela fait plus de 60 jours que j'ai gagné ce cadeau, le webmaster ne reponds quasiment pas aux emails sauf quand je lui dit que je vais prendre des mesures necessaires j'ai gagné une machine à pain et une friteuse electrique. Que puis je faire ?rnrnMerci beaucoup

Par **mimi493**, le **09/02/2011 à 10:49**

LRAR de mise en demeure de procéder à l'envoirnMais si vous voulez aller plus loin, il faudra faire constater par un huissier, les pages qui indiquent que vous avez gagné quelque chose.

Par **daphnee**, le **09/02/2011 à 10:56**

ok merci beaucoup